CERTIFICATION & RNCP

Délivrance de titre

DÉFINITION

La délivrance d'un titre professionnel est le processus d'évaluation finale par un jury composé de professionnels qui valide tout ou partie des blocs de compétences. C'est ce qui transforme une formation suivie en certification officielle inscrite sur le CV.

Pour un Titre Pro du ministère du Travail :
- Évaluation continue : sur les blocs au cours de la formation
- Mise en situation professionnelle finale (MSP) : épreuve pratique reconstituant le métier
- Soutenance orale : présentation devant le jury, questions techniques
- Dossier professionnel : portfolio d'activités réalisées

Le jury est composé de 2-3 professionnels en activité dans le métier visé (pas de formateurs). C'est volontaire : le jury évalue la capacité à exercer, pas la mémorisation théorique.

Résultats possibles :
- Titre obtenu (tous les blocs validés)
- Validation partielle : certains blocs OK, d'autres à représenter dans les 5 ans
- Échec : à représenter intégralement (rare en pratique, ~5-10 % selon les filières)

À savoir : la délivrance officielle est faite par la DREETS pour les Titres Pro ministère du Travail. Tu reçois ton parchemin 1 à 3 mois après le jury.

Les Titres certifiés RNCP par d'autres certificateurs (universités, écoles privées, branches) ont leurs propres modalités de délivrance.

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion adulte, Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/delivrance-titre
Diffusion libre - citation appréciée.

Scanner pour ouvrir le PDF